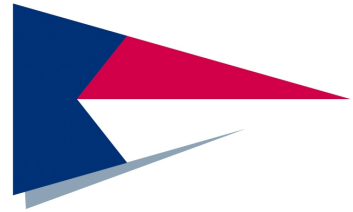




Centre
Nautique
de Lorient



AVIS DE COURSE

Speerbrecker Cup 2019
Samedi 29 Juin 2019
Ile de Groix
Autorité Organisatrice : CNG/CNL
Grade : 5A

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITÉ

En application de la règle 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e ou 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière ou hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux monocoques du système à handicap Osiris Habitable d'une longueur de coque minimum de 30 pieds

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au Club Nautique de Groix au plus tard le 25 juin 2019

3.3 Le nombre d'inscrits est limité à 35 bateaux

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
- le certificat Osiris habitable à jour
- une quittance d'assurance du bateau à jour

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- le certificat de jauge ou de conformité OSIRIS

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Par bateau	Par équipier
30 Euros	25 Euros

Date limite d'inscription fixée au Mardi 25 Juin 2019, passé cette date une majoration de 50% pourra être appliquée (droits reversés à la SNSM).

5. PROGRAMME

5.1 Le vendredi 28 Juin 2019

- confirmation des inscriptions de 15h00 à 19h00 dans l'ancienne station de sauvetage de Port-Tudy à Groix
- briefing course à 19H30 (tendance du parcours annoncée)
- apéro d'accueil

Le samedi 29 juin 2019

- mise à disposition du comité de course à 08h00
- retour des participants sur ligne d'arrivée (proche de Port-Tudy)
- accueil des participants autour d'un apéritif
- fermeture de la ligne à 21h00
- dîner des équipages dans les restaurants du Port

Le dimanche 30 juin 2019

- 9h30 Café Croissants et remise des prix

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29/06/18	8h00 proche de la cardinale Speerbrecker	Toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le vendredi 28 juin 2019
- et affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits et côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : l'accueil portuaire sera fait à Port-Tudy aux places libérés pour l'occasion.

Les frais de port sont pris en charge par l'organisateur entre le vendredi 28 juin 14h00 et le dimanche 30 juin midi.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Podium temps compensé Osiris habitable
Podium temps réel
Prix tiré au sort par Bateau
Prix tiré au sort par équipier

13. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations et inscription veuillez contacter :

**Club Nautique de Groix
Claude Berthelot
Trésorier du C.N.G.
Route de Kermario, Mez Kermunion
56590 Groix
Tel : 06 80 37 60 45
www.cngx.fr
Mail : claude.berthelot@yahoo.fr**

ou pour information :

**Centre Nautique de Lorient
Quai Eric Tabarly
56100 LORIENT
www.cnlorient.com
bienvenue@cnlorient.com**

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

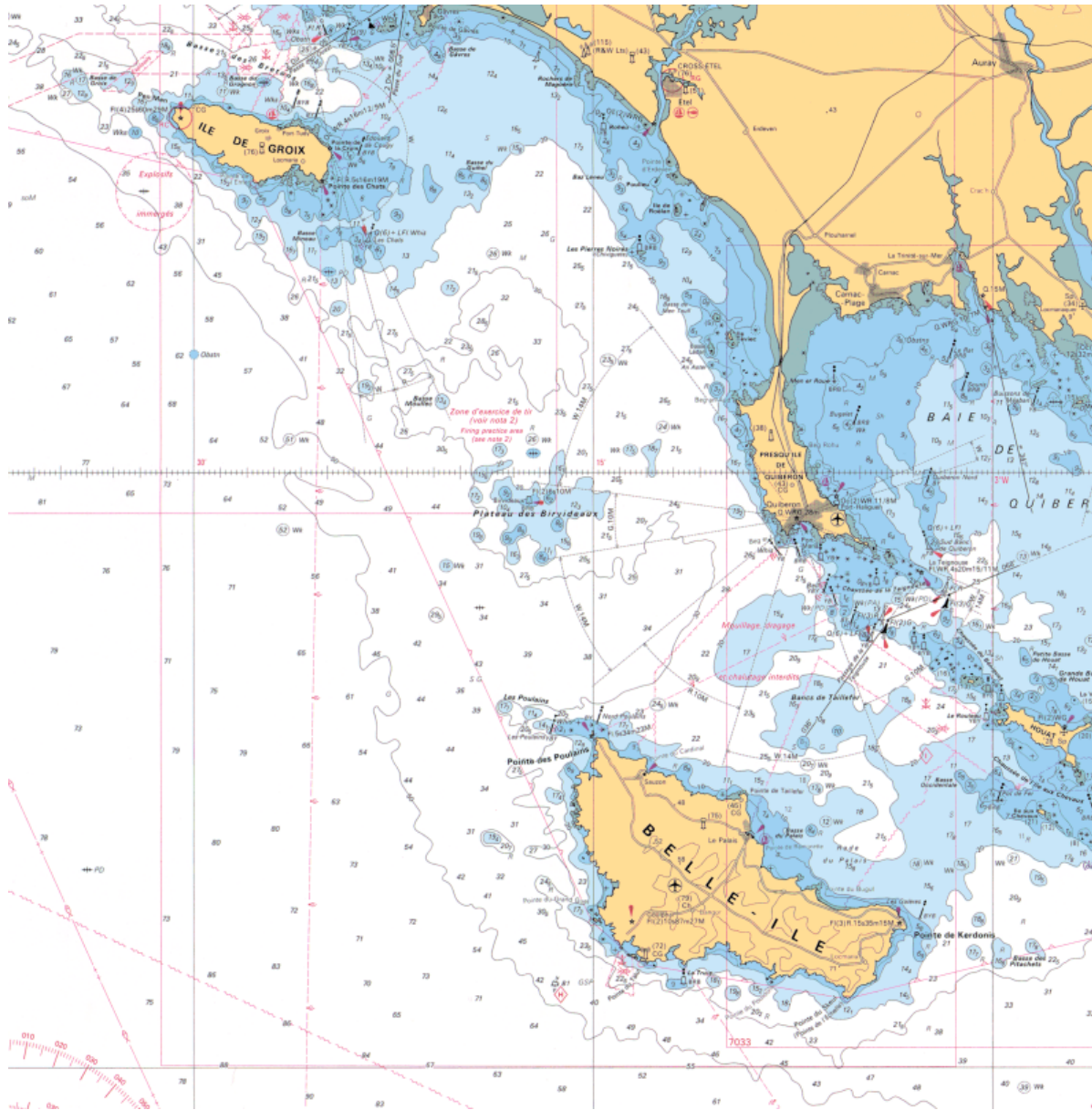
APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

Zone de navigation



L'utilisation de ces extraits de carte ne peut être utilisée pour la navigation

Zone de course

L'utilisation de ces extraits de carte ne peut être utilisé pour la navigation

